

CONVOCATION

Séance du conseil communal n° 2025/09

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

lundi 8 décembre 2025 à 14.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Office social :
 - 1.1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2023 ;
 - 1.2. Approbation du budget rectifié de l'exercice 2025 et du budget de l'exercice 2026 ;
 - 1.3. Création de postes – avis ;
2. Finances :
 - 2.1. Vote du budget rectifié de l'exercice 2025 et du budget de l'exercice 2026 ;
 - 2.2. Approbation de titres de recette ;
3. Approbation de contrats de bail ;
4. Approbation du projet relatif à la reconstruction de la passerelle piétonne reliant la rue de l'Alzette et le parvis de la sacristie à Hesperange ;
5. Enseignement musical : organisation scolaire rectifiée 2025/2026 ;
6. Approbation de conventions ;
7. Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée ;
8. Commissions consultatives – remplacement de membres ;
9. Approbation de subventions extraordinaires ;
10. Approbation d'un patronage ;
11. Approbation de quêtes ;
12. Questions émanant des conseillers ;
13. Divers : affaires courantes et communications ;

Séance à huis clos

14. Office social : engagement de salariés à tâche intellectuelle – avis.

Convoqué à Hesperange, le 2 décembre 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins.